

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2002-0195/PR/MCIA portant création d'un Comité Directeur pour la préparation d'une Table Ronde en faveur d'un Cadre Intégré pour la Promotion du Commerce.

n° 2002-0195/PR/MCIA

Ministère
MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE
L'ARTISANAT

Date de publication
3 mars 2002

Numéro JO
n° 5 du 15/03/2002

Date du numéro
15 mars 2002

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°102/AN/00/4ème L en date du 25 octobre 2000 portant organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

VU Le décret n°2001-0053/PREdu 04 avril 2001 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Les recommandations du Centre International du Commerce et l'Organisation Mondiale du Commerce

VU Le décret de l'an 2000 créant la Comité de Lutte contre la Pauvreté

SUR Proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est créé un Comité Directeur pour la préparation d'une Table Ronde du Cadre Intégré pour la Promotion du Commerce en faveur de la République de Djibouti.

Article 2

Ce Comité Directeur sera chargé de l'élaboration d'une politique et d'une stratégie commerciale ainsi que de la préparation du document final qui sera présenté aux bailleurs de fonds lors de cette Table Ronde.

Article 3

Les travaux et les résultats de ce Comité Directeur, qui se dérouleront dans le cadre de la politique du développement du pays, seront intégrés à la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté.

Article 4

Ce Comité Directeur est composé de : MM. Abdourahman Doualeh Farah Président Conseiller Technique du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, Houssein Elmi Houdon, Vice-Président et Chargé du Chef de Service du Secrétariat Technique Commerce Extérieur Ali Hassan Bahdon, Membre Directeur de l'Agence Nationale des Investissements, Mohamed Omar Dabar, Membre Secrétaire Général Adjoint de la Chambre Internationale du Commerce et de l'Industrie, Moussa Ibrahim Cheik, Membre Directeur de l'Elevage et des Pêches, Melle. Ron Osman Omar, Membre Chef de Service des Normes et de la Qualité, Abdourazak Ahmed Idriss, Membre Chef de Service Adjoint du Commerce Extérieur, Abdoukader Dileïta, Membre Cabinet du Premier Ministre, Abdourahman Ali Elmi, Membre Service des Etudes, Banque Centrale, Said Ismaël, Membre Ministère de l'Economie et des Finances, Mohamed Ali Ismaël, Membre Conseiller Technique du Ministre de l'Équipement et des Transports, Mohamed Abdillahi Wais Membre Directeur de l'Office National du Tourisme, En cas de besoin, le Comité Directeur peut faire appel à toute institution, organisme ou personne du secteur public ou privé pouvant l'assister dans ses tâches.

Article 5

Le présent arrêté qui prendra effet à compter du 03 mars 2002, sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH